

## Table ronde sur la création d'entreprises et la Maison de l'emploi

Bondy - 24 février 2006

Compte-rendu

*Les diaporamas présentés lors de la réunion sont annexés.*

**M. ROGER** accueille les participants et rappelle l'ordre du jour de la réunion organisée en deux temps : une première table ronde sur l'état des lieux de la création-reprise d'entreprises dans l'Est parisien et une deuxième table ronde sur les maisons de l'emploi. Il remercie les délégations de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne de la CCIP et des Chambres de métiers pour leur aide dans l'organisation de cette matinée.

### 1<sup>ère</sup> table ronde sur l'état des lieux de la création-reprise d'entreprises dans l'Est parisien

**M. SPILBAUER** introduit la première table ronde sur la création d'entreprises en rappelant que 41% des 18-24 ans et 38% des 25-35 ans aimeraient créer leur entreprise. Ces chiffres interrogent, pourquoi crée-t-on une entreprise ? La création d'entreprises permet-elle de créer des emplois ? Quelle est la pérennité des entreprises créées ? Qu'entend-on par « entreprise » ? La création d'entreprises peut-elle permettre de pérenniser le tissu d'entreprises et développer l'emploi dans l'Est parisien ?

Toutes les villes, en dépit de la diversité de leur tissu économique et de la taille de leur service développement économique, se posent ces questions. Il s'agit ce matin de mutualiser les connaissances et les questionnements.

**Mme BOUZARD** présente une *typologie des porteurs de projet reçus dans les délégations 93 et 94 de la CCIP*.

67% sont des hommes, 63% ont moins de 40 ans (la moyenne d'âge est plus basse en Seine-Saint-Denis). 60% sont sans activités (la part des allocataires des minimas sociaux est beaucoup plus importante en Seine-Saint-Denis que dans le Val-de-Marne). 50% ont au plus le bac en Seine-Saint-Denis, contre 39,5% en Val-de-Marne.

11,7% des porteurs de projet de Seine-Saint-Denis ont un projet de reprise de commerce, contre 1% dans le Val-de-Marne.

50% des créateurs créent leur entreprise à domicile, 39% dans un local communal et 3% en pépinière (0,4% seulement en Seine-Saint-Denis).

20% des français, soit 15 millions de personnes, ont envie de créer leur entreprise. Il convient de distinguer le porteur d'intention, le porteur de projet et le créateur (celui qui est passé par un centre de formalités pour s'immatriculer). La CCIP accompagne les porteurs de projet puis assure un suivi des jeunes entreprises.

**M. FROELICHER** revient sur le *parcours des créateurs et les acteurs de la création, à partir de l'exemple du territoire de Plaine Commune*. Le plan communautaire pour l'activité et l'emploi, pose comme principe que « la création d'entreprises et le développement des TPE constituent un enjeu majeur pour un développement équilibré du territoire » et définit les outils et les dispositifs à mettre en place : la MIEL (Maison de l'Initiative Economique Locale) la Plate-forme d'Initiative Locale, « Plaine Initiatives », deux Pépinières d'Entreprises et un Service d'Amorçage des Projets. Afin d'assurer une liaison entre tous les partenaires (Adie, Boutique de gestion 93, Apsie, mairies, ...) qui en amont, ont reçu au moins une fois des créateurs d'entreprises, une fiche NAVNET a été mise en place.



Pourtant, malgré l'existence de nombreux outils, peut-être trop dispersés, l'essentiel des créateurs aura été accompagné par aucun outil. Au niveau national, moins de 10% de créateurs se seront fait assister pour créer leur entreprise. Ce qui explique des taux d'échec importants. En 2004, on enregistre sur le territoire de Plaine Commune 3 080 nouvelles immatriculations d'entreprises. Seules 450 personnes ont suivi une séance d'information collective à la CCIP et 365 à la Chambre des métiers. La MIEL, principale structure sur le territoire chargée d'accueillir les créateurs d'entreprise, a porté cette même année 54 créations d'entreprises accompagnées (pour près de 300 personnes reçues). 13 dossiers de créations auront obtenu un prêt d'honneur auprès de Plaine Initiative.

**M. VARANDA** revient sur le **rôle de chaque structure** entre accueil, information et orientation (communes, ANPE, chambres consulaires, associations, ...), aide à la construction du projet (étude commerciale à la CCIP, étude financière via les structures d'accompagnement type PFIL, conseil juridique via des prestataires privés) et immatriculation (chambres consulaires, centre des impôts, greffe).

**Mme VERDEILLE** revient sur le chiffre de 10% de créateurs seulement qui voient quelqu'un avant de créer leur entreprise, **90% ne sont accompagnés par personne**. Comment faire en sorte que les porteurs de projet voient quelqu'un ? Comme beaucoup de Départements, la Seine-Saint-Denis a publié un **guide pour motiver les créateurs à se faire accompagner** en présentant les interlocuteurs en fonction de l'état d'avancement du projet. Le guide présente également les financements qui aident à la création d'entreprise, souvent sous la forme de prêts d'honneur (Adie, PFIL, Plate-forme Entreprendre mais aussi les capitaux-risqueurs). **Les collectivités ont un rôle à jouer de part leur proximité dans cette entreprise de sensibilisation des créateurs à l'accompagnement**.

Elle rappelle que la Seine-Saint-Denis est le 3<sup>ème</sup> département créateur d'entreprises en Ile-de-France, le Val-de-Marne étant le 4<sup>ème</sup>. Mais les projets portés sont différents de ceux qu'on trouve dans les Hauts-de-Seine ou à Paris, globalement plus qualitatif, plus créateur d'emplois et plus pérenne.

**Mme POTEL** souligne que les créateurs sont très informés mais peu accompagnés. Le guide évoquée par Mme VERDEILLE a été téléchargé 15 000 fois l'année dernière sur le site de la CCI. Les entrepreneurs sont souvent très indépendants et n'ont pas envie d'entrer dans des dispositifs d'accompagnement lorsqu'ils ne sont pas obligatoires.

**M. HERY** insiste sur l'importance de la formation au droit du travail des futurs chefs d'entreprises.

**M. FROELICHER** indique que l'Est parisien a un solde positif de création, ce qui n'est pas le cas des Hauts-de-Seine où les radiations sont nombreuses. Malgré tout, la transmission d'entreprises reste problématique et « mite » peu à peu le tissu économique.

**M. ROGER** souligne l'importance de préserver ou de créer un environnement favorable pour conserver le maillage de TPE et de PME qui fait la particularité du territoire, particulièrement visible dans le pôle de compétitivité Cap Digital.

**M. PELLOQUIN** présente les **actions mises en place par la ville de Montreuil en matière d'aide à la création d'entreprises**, afin de faciliter le passage à l'acte, de sortir le porteur de projet de son isolement, d'optimiser les taux de réussite, de favoriser la création d'emploi et de créer du dynamisme. Ces actions s'inscrivent dans une démarche de partenariat avec tous les interlocuteurs.

Le service de développement économique (SDE) organise deux fois par mois une réunion d'information collective pour les porteurs de projet. Il accueille également une permanence d'EGEE une association qui reçoit individuellement les porteurs de projet et les oriente vers d'autres interlocuteurs.

Des actions particulières sont également montées avec d'autres structures comme la constitution de groupe projet en partenariat avec l'ANPE (formation collective financée par l'ANPE et animée par un cabinet-conseil pour accompagner dans la durée le créateur d'entreprise).

Le SDE travaille avec des structures de financement : une PFIL, 93 Entreprendre, garantie, l'Adie ainsi qu'avec plusieurs banques.



Depuis 1998, une pépinière a été créée à Montreuil avec l'aide de la région : 25 lots permettant l'accueil de jeunes entreprises pendant 2 à 4 ans à un loyer attractif et en proposant des services mutualisés, dont un suivi des dirigeants d'entreprise et une animation collective.

**Mme LEDORTZ** présente les **actions du service d'aide à la création d'entreprise de la ville de Noisy-le-Grand**.

Une réunion d'information collective est organisée tous les 15 jours en partenariat avec l'ANPE. Des rendez-vous individuels sont également montés avec des conseillers en création et des experts qui assurent sur place des permanences hebdomadaires (agrées chéquier-conseil) : Boutique de gestion, avocats, Adie, experts comptables, ... Cette proximité est importante quand beaucoup de structures d'accompagnement sont installées à Bobigny.

Un service d'accompagnement plus poussé est proposé pour des projets fragiles ou de nature particulière, le SDE accueille une antenne d'une couveuse de la boutique de gestion.

Le SDE est habilité centre de diagnostic du dispositif régional Cap Entreprendre ce qui lui permet de prescrire des formations aux créateurs et aux jeunes d'entreprises de moins de 3 ans. 80% des créations effectives passent par ce dispositif.

La bourse des locaux vacants facilite la recherche de locaux (souvent de moins de 30 m<sup>2</sup>) et les contacts avec les agences immobilières.

Le SDE accueille une permanence de l'ADIE. Un partenariat avec les banques locales est en cours de constitution.

500 personnes (porteurs, créateurs) sont reçues par le SDE par an (70% de chômeurs). 316 bénéficient d'un suivi individuel, dont 44 d'un diagnostic cap entreprise. Le nombre de personnes accueillies s'accroît grâce au bouche à oreille.

21% des porteurs de projet ont créé leur entreprise. 45% sont encore en cours de gestation.

Un club des jeunes entreprises et des ateliers « pratiques » (prospection commerciale, rencontre avec les impôts, ...) permettent de suivre les créateurs qui ont créé.

Depuis 2000, 197 entreprises ont été créées en passant par ce dispositif. 120 se sont implantées à Noisy-le-Grand.

Ces actions sont financées à 50% par l'Europe, à 15% par la Région et à 35% par la ville, ce qui représente pour cette dernière un budget annuel de 20 000 €.

**Mme DE LENONCOURT** présente les **services proposés par l'ANPE** en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne (premier accueil, suivi personnalisé, ateliers, ..).

**Mme HAUTEFEUILLE** indique que la **DDTEFP93** propose une aide à la création d'entreprises pour les demandeurs d'emploi et les allocataires de minimas sociaux (qui leur permet notamment de bénéficier de chéquiers-conseil). 550 personnes ont été reçues en janvier 2006, 135 dossiers ont été déposés, dont 90 finalisés.

**M. VEDRENNE** propose d'engager une réflexion sur l'efficacité globale du circuit d'accueil des créateurs : pourquoi seuls 10% des créateurs passent par une structure d'accompagnement ? Comment le nouvel outil que seront les Maisons de l'emploi sera-t-il intégré au dispositif ?

**Mme VERDEILLE** rappelle qu'il est impossible qu'il n'y est qu'un seul point d'entrée et que l'important est de mutualiser les forces pour **constituer un vrai réseau**. Il n'y a que 4 conseillers en création à la CCIP pour 7 000 créations annuelles. Elle indique que **80% des entreprises accompagnées existent toujours au bout de 5 ans, contre 50% pour les entreprises non accompagnées**.

**M. LECHEVALIER** rebondit sur l'**importance de l'animation d'un réseau de la création d'entreprise**. L'information existe, il faut la faire vivre, le partenariat reste à mettre en place.

**M. IDJADI** témoigne du souci de la ville de Bagnolet de **rendre les choses visibles et lisibles pour le public**. Un « espace pour entreprendre » est ouvert à tous une demi-journée par semaine. En 2005, 120 porteurs de projet ont été accueillis (25% venus spontanément, 50% orientés par les services sociaux et 25% par l'ANPE).



Les collectivités doivent s'engager dans la lutte contre le chômage et la création d'entreprise. Un travail de sensibilisation doit être fait en direction des élus.

**M. SPILBAUER** s'interroge sur *l'offre immobilière* ? Est-elle suffisante pour répondre aux demandes des créateurs d'entreprise ?

**Mme LEDORTZ** indique qu'à Noisy-le-Grand, l'offre en bureaux est suffisante (même s'il faut parfois trouver des solutions particulières pour des petites surfaces) mais pas pour les **commerces** et les **ateliers**.

**M. PELLOQUIN** explique que la **pépinière de Montreuil** est aujourd'hui en « vitesse de croisière » et qu'hors l'investissement immobilier initial, le coût pour la ville est nul, elle dégage même un bénéfice net de 25 000 €. Elle permet de répondre à une partie de la demande en petites surfaces évolutives dans le temps. La bourse des locaux est un bon outil pour aider les créateurs dans leur recherche. Par ailleurs, la ville travaille avec des investisseurs privés à la création de **parcs ou d'hôtels d'activités proposant des petites surfaces**.

**Mme THIRIET** rappelle que les chômeurs qui créent leur emploi peuvent continuer à percevoir partiellement leurs allocations et que depuis le 18 janvier 2005 des conventions permettent de toucher une aide correspondant à 50% du reliquat.

**M. HERY** s'inquiète des risques de fraude bien que les primes à la création d'entreprises ont été transformées en exonération fiscale.

## 2<sup>ème</sup> table ronde sur les réflexions en cours sur les maisons de l'emploi

**M. SPILBAUER** introduit la table ronde en rappelant que le Bureau de l'ACTEP du 31 janvier 2006 a proposé qu'une réflexion soit engagée sur le thème de l'emploi. De nombreux acteurs concernés par la création d'entreprises l'étant aussi par les maisons de l'emploi, il a été proposé de faire un point sur ce nouvel outil instauré par le Plan de Cohésion Sociale et dont la mise en place au niveau territorial est en cours. Il remercie M. WILLOT, Directeur du Comité d'Information et de Mobilisation pour l'Emploi (CIME), d'avoir accepté de rappeler ce qu'était une maison de l'emploi.

**M. WILLOT** présente les Maisons pour l'emploi qui constituent un changement conceptuel important pour le service public de l'emploi.

Née de la réflexion de plusieurs structures, d'expériences locales (Rueil, Auxerre) et de modèles étrangers (Wallonie, Angleterre), les maisons de l'emploi ont été instaurées par la **loi de Cohésion sociale du 19 janvier 2005. 300 doivent être créées** dans une logique de bassin d'emploi. 126 maisons ont été labélisées mais 18 seulement sont réellement opérationnelles. Dans ce domaine, **l'Ile-de-France est en retard : elle compte 10 maisons (aucune sur le territoire de l'ACTEP)** dont Plaine Commune, Aulnay et Paris, dans tous les départements franciliens sauf en Val-de-Marne et dans les Yvelines.

**La maison de l'emploi doit être initiée par une collectivité.** Ses membres fondateurs sont, outre les collectivités, l'Etat, l'ANPE et les Assedic. Des membres associés peuvent compléter le dispositif (de type Afpa). Des liens doivent obligatoirement être tissés avec les PLIE et les missions locales (qui peuvent être le porteur de la maison de l'emploi, comme à Etampes). Une coordination doit être mise en place avec l'Apec et les Cap emploi. Le dispositif prévoit une place mais sans préciser laquelle pour tous les autres acteurs économiques et sociaux locaux (des entreprises aux organisations de chômeurs ou aux agences d'intérim).

La maison de l'emploi peut être assise sur une association loi 1901 (dans la majorité des cas) ou sur un GIP.

Elle remplit 3 fonctions principales :

- **l'observation, l'analyse et la veille** (avoir une vision sur les mutations à venir et les accompagner)
- **l'aide à l'accès à l'emploi et à la formation, dans une logique de coordination**



- **la création, le développement et l'adaptation d'entreprises**, c'est le volet qui est le moins préparé par les acteurs des maisons de l'emploi ; il recouvre des champs divers comme la GPEC, l'aide à l'adaptation, le transmission-reprise, ... En matière d'aide à la création d'entreprise, il peut s'agir d'information et de sensibilisation (de demandeurs d'emploi ou de salariés), de coordination de l'accompagnement, de tutorat de jeunes chefs d'entreprise ; elle peut supporter des couveuses ou des coopératives d'activités. Le tutorat doit être encadré par une convention entre la maison de l'emploi, le tuteur et le chef d'entreprise (un décret d'application en préparation permettra au tuteur d'être indemnisé de son implication par une déduction fiscale de 1 000 €).

**La maison de l'emploi doit être au service des actifs, des entreprises et des personnes en recherche d'emploi. Ce n'est pas une maison du chômage.**

Pour en savoir plus, M. WILLOT renvoie aux sites de CIME : [www.ville-emploi.asso.fr](http://www.ville-emploi.asso.fr) et [www.emploietcreation.fr](http://www.emploietcreation.fr)

Il présente ensuite l'**exemple de Bonneville**, bassin industriel en pleine mutation, où une préfiguration de maison de l'emploi a été créée en 1999. 6 ans après, on note un effet sensible sur le nombre d'entreprises créées, l'offre de services partenariale proposée, ...

Les maisons de l'emploi de Plaine Commune ou Paris correspondent à des fédérations de structures déjà pré-existantes. D'autres maisons de l'emploi ont été créées à partir de rien.

**M. SEUX** trouve le dispositif très intéressant mais s'interroge sur son **financement**. La loi s'appuie sur le volontarisme des collectivités locales, départements et communes, quel est le meilleur **processus de création** (ex-nihilo ou en complétant une structure déjà existante) ?

**M. WILLOT** revient sur deux **écueils à éviter** : le maintien côte à côte des dispositifs existants en superposition de la maison de l'emploi et le coût (souvent sous-estimé) des structures en réseau (si l'investissement est moindre, les coûts de fonctionnement peuvent être importants pour une efficacité moindre), par ailleurs, la professionnalisation de tous les acteurs peut être complexe.

**M. IDJADI** indique que Bagnolet, Romainville et Noisy-le-Sec sont engagées dans la création d'une Maison de l'emploi mais que l'absence de lisibilité sur le financement de la structure freine sa mise en œuvre : l'Etat finance 80% de l'investissement puis 20 à 30% du fonctionnement. Comment les villes pourront-elles assumer cette dépense alors que leurs recettes diminuent tendanciellement ? Le **risque d'impossibilité financière** est grand.

**M. SPILBAUER** conclue la matinée en remerciant tous les intervenants et tous les participants.



Participants :

- M. ROGER, Maire de Bondy, Vice-président du Conseil Général du 93, Elu référent ACTEP
- M. SPILBAUER, Maire de Bry-sur-Marne, Délégué Général de l'ACTEP
- M. VEDRENNE, Adjoint au Maire du Perreux
- M. CUVILLIER, Conseiller municipal du Perreux
- M. SEUX, Adjoint au Maire de Vincennes, Conseiller général
- M. ROMANET-PERROUX, Adjoint au Maire de Nogent-sur-Marne
- M. BOUSQUET, Directeur de cabinet, Nogent-sur-Marne
- M. HERY, Conseiller municipal de Neuilly-Plaisance
- M. AUBRY, Adjoint au maire de Joinville
- Mme DONZEL, Cheffe de cabinet, Noisy-le-Grand
- Mme ROCH, Chef de cabinet, Bondy
- M. GUYADER, Chef du bureau interministériel de la sous-préfecture de Nogent
- Mme HAUTEFEUILLE, Responsable de la mission création d'entreprises, DDTEFP93
- M. WILLOT, Directeur, CIME
- Mme THIRIET, Responsable de l'aide au reclassement, Assedic Est parisien
- M. DE LENONCOURT, Directeur du pôle cadres et création d'entreprises, ANPE 93
- M. PELLOQUIN, Directeur de la pépinière Atrium, Montreuil
- Mme POTEL, Responsable Transmission, CCIP93
- Mme BOUZARD, Conseillère création, CCIP93
- M. HICEB, CCIP94
- M. VARANDA, Conseiller Création-Reprise, Chambre des métiers du 94
- M. DENIAU, Responsable création-transmission, Chambre des métiers du 93
- M. FROELICHER, SGA, Chambre des métiers du 93
- M. LECHEVALLIER, Chargé de mission territorial, DDEE, Région Ile-de-France
- Mme LEDORTZ, Chargée de mission, service développement économique et emploi, Noisy-le-Grand
- Mme PIERI, service développement économique et emploi, Noisy-le-Grand
- Mme DESCHAMPS, Directrice du service développement économique et emploi, Vincennes
- Mme GAUTHIER, Chargée de mission, service développement économique et emploi, Romainville
- Mme JOURDAIN, Responsable Service Economie, Joinville
- Mme LAMBRECHTS, Responsable Service Emploi, Joinville
- Nathalie VERDEILLE, Chef de bureau, Service économique, Conseil Général de Seine-Saint-Denis
- Mme MERLE, Chargée de mission, Conseil Général de Seine-Saint-Denis
- Mme CHAUDIERE, Responsable de l'espace accueil, solidarité, emploi, Saint-Mandé
- Mme EUVE, Service économique et foncier, Neuilly-sur-Marne
- Mme MAIRE, Service économique, Bry-sur-Marne
- M. GAMEIRO, Chargé de projet création, Mission locale des villes du nord du Bois
- M. DAVION, DGST, Noisy-le-Sec
- M. GENIQUE, Service économique, Champigny-sur-Marne
- M. OCCHIPINTI, Service économique, Champigny-sur-Marne
- M. BERTHÉ, Directeur, ACTEP
- Mme PAQUOT, Chargée de mission, ACTEP

Diffusion : le Président, l'élu référent, le Délégué Général, les maires-adjoints à l'économie, les participants, les Directeurs Généraux, les membres du groupe de travail « développement économique de l'ACTEP »